

Pour les matches internationaux, les dimensions à respecter sont les suivantes :

Longueur (ligne de touche) : minimum 38 m
maximum 42 m

Largeur (ligne de *but fond*) : minimum 20 m
maximum 25 m

Le règlement d'une compétition peut déterminer la longueur de la ligne de *but fond* et de la ligne de touche, en respectant les dimensions ci-dessus.
(...)

4 Surface de réparation

Deux lignes imaginaires de 6 m de longueur sont tracées à partir du bord extérieur de chaque poteau, perpendiculaires à la ligne de *but fond*. Au bout de chacune ces lignes, un quart de cercle est tracé dans la direction de la ligne de touche la plus proche, chacun avec un rayon de 6 m depuis le bord extérieur de chaque poteau. La partie supérieure de chaque quart de cercle est reliée par une ligne de 3,16 m de longueur, parallèle à la ligne de but entre les poteaux. L'espace délimité par ces lignes et la ligne de *but fond* est appelé surface de réparation.
(...)

5 Point des 10 m

(...)

Une ligne imaginaire reliant ces marques, située à 10 m de la ligne de *but fond* et parallèle à celle-ci, délimite la zone où, si un joueur commet une infraction passible d'un coup franc direct à partir de la sixième faute cumulée à l'intérieur de celle-ci, l'équipe adverse peut choisir de tirer ce coup franc depuis le point des 10 m ou depuis l'endroit où l'infraction a été commise.

8 Surface technique

(...)

Sécurité

Le règlement de chaque compétition doit indiquer la distance minimale entre les limites du terrain (lignes de touche et de *but fond*) et les barrières séparant les spectateurs (notamment les panneaux publicitaires, etc.), de manière à toujours assurer la sécurité des participants.

9 Buts

Les buts sont placés au centre de chaque ligne de *but fond*.

(...)

Les deux poteaux et la barre transversale doivent avoir la même largeur et

la même épaisseur que la ligne de but *fond*, soit 8 cm. Les filets doivent être constitués d'un matériau approprié et accrochés à l'arrière des poteaux ainsi que de la barre transversale par un système d'attache adéquat. Ils doivent être convenablement suspendus afin de ne pas gêner le gardien de but.

(...)

Si la barre transversale peut être réparée, le jeu reprendra par une balle à terre depuis l'endroit où se trouvait le ballon au moment de l'interruption du jeu, à moins qu'il s'agisse de la surface de réparation de l'équipe qui défend et que le joueur à avoir touché le ballon en dernier appartient à l'équipe qui attaque (cf. Loi 8).

(...)

10 Déplacement des buts

Les arbitres doivent se servir des directives suivantes pour le placement des buts le long de la ligne de but *fond* et pour décider si un but a été marqué ou non :

(...)

A = But marqué.

B = Si les deux poteaux touchent la ligne de but *fond*, les arbitres doivent accorder le but lorsque le ballon a entièrement franchi la dite *la ligne de but*.

C = Un but est considéré comme ayant été déplacé si au moins l'un des poteaux ne touche pas la ligne de but *fond* dans sa position normale.

~~Si un joueur de l'équipe qui défend (y compris le gardien) déplace ou renverse un but, de façon délibérée ou accidentelle, avant que le ballon ne franchisse la ligne de but, le but doit être accordé lorsque le ballon devait entrer si le but avait été positionné correctement.~~

Afin de déterminer si le ballon est entré ou non dans le but lorsqu'un but est déplacé ou renversé, il convient d'évaluer si le ballon a entièrement franchi la ligne de but, en passant sous la barre transversale, à un endroit qui aurait été situé entre les poteaux si ceux-ci avaient été positionnés correctement, que le ballon ait ou non touché les poteaux ou la barre transversale. Si le but est renversé, il convient de tenir compte de la hauteur normale de la barre transversale.

Si un joueur de l'équipe qui défend (y compris le gardien) déplace ou renverse son but et :

(...)

- le ballon entre dans le but (franchissant complètement la ligne de but entre les emplacements normaux des deux poteaux, indépendamment du fait qu'il ait touché un poteau ou non), le but est accordé et, en cas d'action

	<p>délibérée, le joueur fautif doit être averti. (...)</p> <p>11 Publicité, logos et emblèmes sur la surface de jeu le terrain Si le règlement de la compétition ne l'interdit pas, il est possible d'apposer de la publicité <i>ainsi que la reproduction – physique ou virtuelle – des logos ou emblèmes de la FIFA, des confédérations, des fédérations nationales, des compétitions, des clubs ou d'autres instances</i> sur la surface de jeu et les surfaces techniques, à condition qu'elle <i>que cela</i> ne distraie ou ne perturbe pas les joueurs ou les arbitres. Toutefois, aucune publicité, <i>logo ou emblème</i> ne peut figurer à moins de 0,75 m des limites du terrain ou sur un quelconque marquage, <i>à moins que les publicités, logos ou emblèmes en question soient situés sur la ligne médiane, à l'extérieur du rond central.</i></p> <p>14 Publicité autour du terrain Les publicités verticales doivent se situer au minimum : <ul style="list-style-type: none"> • à 1 m des lignes de touche, sauf pour les surfaces techniques et les zones de remplacements, au niveau desquelles toute publicité verticale est interdite ; • à la même distance de la ligne de but <i>fond</i> que la profondeur du filet de but ; • à 1 m du filet de but. </p> <p>15 Musique de fond et effets sonores <i>La musique de fond et les effets sonores sont autorisés pendant un match. En revanche, ils ne doivent pas interférer avec les coups de sifflet des arbitres ou le signal sonore / coup de sifflet du chronométrateur, ni les couvrir. Ils ne doivent pas non plus gêner la communication entre ou parmi les joueurs, remplaçants, officiels d'équipe et/ou arbitres.</i></p>
<p>Loi 2 – Ballon</p>	<p>3 Remplacement d'un ballon défectueux Si le ballon est endommagé en cours de match, le jeu est interrompu et doit reprendre par une balle à terre depuis l'endroit où se trouvait le ballon lorsqu'il est devenu défectueux, à moins qu'il s'agisse de la surface de réparation de l'équipe qui défend et que le joueur à avoir touché le ballon en dernier appartient à l'équipe qui attaque (cf. Loi 8). Une exception est faite lorsque le ballon est endommagé après avoir heurté l'un des poteaux ou la barre transversale et entre directement dans le but (cf. section 6 de la présente Loi). (...)</p> <p>5 Ballons supplémentaires sur le terrain Si un ballon supplémentaire entre sur le terrain alors que le ballon est en jeu, les arbitres ne doivent interrompre ce dernier que si ledit ballon</p>

	<p>interfère avec le jeu. Celui-ci reprendra par une balle à terre depuis l'endroit où se trouvait le ballon au moment de l'interruption du jeu, à moins qu'il s'agisse de la surface de réparation de l'équipe qui défend et que le joueur à avoir touché le ballon en dernier appartient à l'équipe qui attaque (cf. Loi 8).</p> <p>(...)</p>
<p>Loi 3 – Joueurs</p>	<p>9 Personnes supplémentaires sur le terrain</p> <p>(...)</p> <p>Si le jeu est interrompu en raison d'une interférence provoquée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un officiel d'équipe, un remplaçant ou un joueur exclu, le jeu devra reprendre par un coup franc direct ou un penalty, et <i>avec</i> l'ajout d'une faute cumulée, <i>sauf si un penalty a été accordé</i> ; <p>(...)</p> <p>10 But marqué avec personne supplémentaire sur le terrain</p> <p>(...)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les arbitres doivent annuler le but si la personne supplémentaire était : <ul style="list-style-type: none"> • un joueur, un remplaçant, un joueur exclu ou un officiel de l'équipe qui a marqué le but et si cette personne a interféré avec le jeu ; le jeu doit reprendre par un coup franc direct depuis l'endroit où se trouvait la personne supplémentaire ou un penalty si l'interférence a eu lieu dans la surface de réparation, et <i>avec</i> l'ajout d'une faute cumulée, <i>sauf si un penalty a été accordé</i> ; <p>(...)</p> <p>11 Retour incorrect au jeu d'un joueur se trouvant hors du terrain</p> <p>(...)</p> <p>Si les arbitres interrompent le jeu, celui-ci devra reprendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • par un coup franc direct depuis l'endroit de l'éventuelle interférence ou un penalty, si celle-ci a eu lieu dans la surface de réparation, et <i>avec</i> l'ajout d'une faute cumulée, <i>sauf si un penalty a été accordé</i> ; <p>(...)</p>
<p>Loi 4 – Équipement des joueurs</p>	<p>6 Infractions et sanctions</p> <p>(...)</p> <p>Dans ce cas, un joueur revenant sur le terrain sans autorisation doit être averti. Si les arbitres interrompent le jeu pour donner l'avertissement, un coup franc indirect sera accordé à l'équipe adverse. Cependant, en cas d'interférence, un coup franc direct sera accordé depuis l'endroit où elle a eu lieu. Si l'interférence survient dans la surface de réparation, c'est un penalty qui devra être sifflé. Une faute cumulée est comptabilisée, <i>sauf si un penalty a été accordé</i>.</p>

Loi 9 - Ballon en jeu et hors du jeu	<p>1 Ballon hors du jeu Le ballon est hors du jeu quand :</p> <ul style="list-style-type: none">• il a entièrement franchi une ligne de but <i>fond</i> ou une ligne de touche, que ce soit à terre ou en l'air ; <p>(...)</p> <p>2 Ballon en jeu Le ballon est en jeu dans toutes les autres situations (...) ou la barre transversale.</p> <p><i>Si un officiel d'équipe, un remplaçant, un joueur exclu ou un joueur sorti temporairement du terrain (pour cause de blessure, changement d'équipement, etc.) touche le ballon - sans avoir l'intention d'interférer de façon abusive avec le jeu - alors que celui-ci est encore en jeu mais est clairement sur le point de sortir du terrain, un coup franc indirect est accordé, mais la personne concernée n'est pas sanctionnée.</i></p>
---	---

<p>Loi 12 – Fautes et incorrections</p>	<p>1 Coup franc direct (...) <p>Toutes les infractions répertoriées dans cette rubrique sont des fautes cumulées. <i>En revanche, les situations donnant lieu à un penalty ne verront pas l'ajout d'une faute cumulée.</i></p> <p>2 Coup franc indirect (...) <p>Si un gardien de but est en possession du ballon avec ses mains, aucun adversaire ne peut le lui disputer.</p> <p>3 Mesures disciplinaires (...) <p>Infractions passibles d'avertissement (...) <p>Lorsque deux infractions distinctes et passibles d'un avertissement sont commises (même à quelques instants d'intervalle), elles doivent être sanctionnées de deux avertissements, par exemple si un joueur ne pénètre pas sur le terrain via la zone de remplacements puis effectue une intervention inconsidérée ou stoppe une attaque prometteuse par une faute/main, etc.</p> <p>Avertissements pour comportement antisportif Un joueur doit être averti pour comportement antisportif notamment s'il : (...) <ul style="list-style-type: none"> • joue volontairement le ballon de la main pour l'empêcher d'entrer dans le but alors que celui-ci est défendu par le gardien ; (...) <p>Infractions passibles d'exclusion Un joueur ou un remplaçant doit être exclu s'il commet l'une des infractions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • annihiler une occasion de but manifeste de l'équipe adverse ou l'empêcher de marquer un but en commettant une main délibérée (excepté le gardien de but dans sa propre surface de réparation) ou en déplaçant ou renversant délibérément le but (de manière à ce que cela ne permette pas au ballon de passer la ligne de but) ; • annihiler une occasion de but manifeste de l'équipe adverse ou l'empêcher de marquer un but en commettant une main non délibérée en dehors de sa surface de réparation ; • annihiler une occasion de but manifeste de l'équipe adverse ou l'empêcher de marquer un but (à condition que le gardien de l'équipe qui défend ne soit pas dans ses buts) alors qu'elle se dirige vers le but, en commettant une infraction passible d'un coup franc <i>ou d'un penalty sans tenter de jouer le ballon ou d'en disputer la possession</i> (sauf dans les </p></p></p></p></p>
--	---

	<p>cas précisés ci-après) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>annihiler une occasion de but manifeste de l'équipe adverse ou l'empêcher de marquer un but alors qu'elle se dirige vers le but, en commettant une infraction passible d'un coup franc en tentant de jouer le ballon ou d'en disputer la possession ;</i> <p>(...)</p> <p>Empêcher de marquer un but ou annihiler une occasion de but manifeste</p> <p>Si un joueur empêche l'équipe adverse de marquer ou annihile une occasion de but manifeste en commettant une main délibérée, le joueur doit être exclu quel que soit l'endroit de l'infraction (excepté le gardien de but dans sa propre surface de réparation).</p> <p>(...)</p> <p>Pour déterminer s'il s'agit de l'annihilation d' <i>si la situation empêche de marquer un but ou annihile</i> une occasion de but manifeste, les critères suivants doivent être pris en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la distance entre l'endroit de l'infraction et le but ; • le sens du jeu ; • la probabilité de conserver ou de récupérer le ballon ; • le positionnement et le nombre de joueurs de champ actifs <i>actifs</i> de l'équipe qui défend, et du gardien compris ; • le fait que le but soit vide « <i>défendu</i> » ou non ; • le positionnement et le nombre de joueurs actifs de l'équipe qui attaque. <p><i>L'on considère que le but est défendu lorsque le gardien de but se situe dans sa propre surface de réparation, à l'intérieur d'un triangle imaginaire formé par les poteaux et le ballon.</i></p> <p><i>Une infraction est plus susceptible d'être considérée comme empêchant de marquer un but ou annihilant une occasion de but manifeste si :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>le but n'est pas défendu ;</i> • <i>le nombre de joueurs actifs de l'équipe qui attaque est supérieur au nombre de joueurs actifs de l'équipe qui défend (en incluant le gardien de but de l'équipe qui défend mais en excluant le joueur ayant commis l'infraction).</i> <p><i>Toutefois, le fait que le but soit défendu n'implique pas qu'une infraction empêchant de marquer un but ou annihilant une occasion de but manifeste ne peut pas être commise, et le fait que le but ne soit pas défendu n'implique pas que toutes les infractions soient considérées comme empêchant de marquer un but ou annihilant une occasion de but manifeste.</i></p>
--	---

Si un gardien de but annihile une occasion de but manifeste pour l'équipe adverse ou l'empêche de marquer un but en commettant une faute de main en dehors de sa surface de réparation alors que son but est vide ou qu'il n'est défendu que par un joueur de champ de son équipe se trouvant derrière lui, il est considéré que le gardien de but est coupable d'une infraction passible d'exclusion.

Si le nombre de joueurs actifs de l'équipe qui attaque est égal ou supérieur au nombre de joueurs actifs de l'équipe qui défend (à l'exception du joueur ayant commis la faute) lorsque le but n'est pas défendu par le gardien et que les autres critères de l'annihilation d'une occasion de but manifeste sont réunis, la situation peut être considérée comme une infraction visant à annihiler une occasion de but manifeste.

Si un joueur de l'équipe qui défend commet une infraction sans essayer de jouer le ballon ou d'en disputer la possession (par exemple en tenant, tirant ou poussant un adversaire, ou lorsqu'il lui est impossible de jouer le ballon, etc.) et que le nombre de joueurs actifs de l'équipe qui attaque est supérieur au nombre de joueurs actifs de l'équipe qui défend (à l'exception du joueur ayant commis la faute), cela doit être considéré comme une infraction visant à annihiler une occasion de but manifeste, même si le but est défendu par le gardien.

Si un remplaçant, un joueur exclu ou un officiel d'équipe *empêche de marquer un but* ou annihile une occasion de but manifeste pour l'équipe adverse ou l'empêche de marquer un but en commettant une faute passible d'un coup franc, de la main ou de toute autre partie du corps, y compris le pied, le nombre de joueurs de l'équipe fautive est réduit conformément à la Loi 3.

Tableau récapitulatif

Type d'infraction	Nature de l'infraction	Perturber ou stopper une attaque prometteuse		Empêcher de marquer un but ou annihiler une occasion de but manifeste	
		Dans la surface de réparation (penalty)	Hors de la surface de réparation (coup franc)	Dans la surface de réparation (penalty)	Hors de la surface de réparation (coup franc)
Main	Non délibéré	Pas de sanction	Carton jaune	Carton jaune	Carton rouge
	Délibérée	Carton jaune	Carton jaune	Carton rouge	Carton rouge
Infraction avec contact	Tentative de jouer le ballon ou d'en disputer la possession	Pas de sanction	Carton jaune	Carton jaune	Carton rouge
	Pas de tentative de jouer le ballon ou d'en disputer la possession	Carton jaune	Carton jaune	Carton rouge	Carton rouge

4 Reprise du jeu après des fautes et incorrections

(...)

Si, lorsque le ballon est en jeu :

(...)

- un remplaçant, un joueur exclu ou un officiel d'équipe commet une infraction en dehors du terrain contre un joueur adverse ou un arbitre ou interfère avec lui, le jeu reprendra par un coup franc à exécuter depuis le point de la limite du terrain le plus proche de l'endroit où l'infraction/interférence a été commise ; un penalty sera accordé si l'infraction exige un coup franc direct et le point de la limite du terrain la plus proche se trouve sur la partie de la ligne de *būt fond* délimitant la surface de réparation de l'équipe à qui appartient la personne fautive ;

(...)

Si un joueur qui se trouve sur le terrain ou à l'extérieur lance ou botte un objet (autre que le ballon du match) vers un joueur adverse, ou lance ou botte un objet (y compris un ballon) vers un remplaçant adverse, un joueur exclu adverse, un officiel d'équipe adverse, un arbitre ou le ballon du match, alors le jeu reprendra par un coup franc direct à l'endroit où il a (ou aurait) heurté la personne ou le ballon, ou par un penalty si cela s'est produit dans la surface de réparation du joueur fautif. Si l'endroit se trouve en dehors du terrain, le coup franc sera exécuté depuis le point le plus proche de la limite du terrain. Un penalty sera accordé si le point de la limite du terrain la plus proche se trouve sur la partie de la ligne de *būt fond* délimitant la surface de réparation de l'équipe à qui appartient la personne fautive.

(...)

<p>Loi 13 – Coups francs</p>	<p>2 Procédure</p> <p>Tous les coups francs doivent être exécutés : (...)</p> <ul style="list-style-type: none"> • depuis l'endroit où l'infraction a été commise, sauf : (...) • les coups francs indirects accordés parce qu'un joueur est entré sur le terrain, l'a regagné ou l'a quitté sans autorisation, lesquels doivent être exécutés depuis l'endroit où se trouvait le ballon au moment de l'interruption du jeu, à moins qu'il s'agisse de la surface de réparation, auquel cas le coup franc doit être exécuté depuis la ligne de la surface de réparation, au point le plus proche de l'endroit où se trouvait le ballon au moment de l'interruption du jeu – en suivant une ligne imaginaire parallèle à la ligne de touche (tel qu'indiqué dans l'illustration ci-dessus). Cependant, si le joueur commet une infraction en dehors du terrain (sauf à l'encontre d'un agent extérieur), le jeu reprendra par un coup franc exécuté depuis le point de la limite du terrain le plus proche de l'endroit où l'infraction a été commise. Si l'infraction est passible d'un coup franc direct et si ledit point se trouve sur la partie de la ligne de but <i>fond</i> délimitant la surface de réparation de l'équipe à qui appartient la personne fautive, les arbitres accorderont un penalty ; (...) <p>3 Infractions et sanctions (...)</p> <p>Si, une fois le ballon en jeu, le tireur le retouche avant qu'il ait été touché par un autre joueur, un coup franc indirect est accordé ; si le tireur commet une faute de main :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un coup franc direct est accordé ; • un penalty est accordé si l'infraction a été commise dans la surface de réparation du tireur, sauf si celui-ci était le gardien de but, auquel cas un coup franc indirect est accordé. <p><i>Si, une fois le ballon en jeu, le tireur quitte le terrain et est remplacé (conformément à la procédure de remplacement) par un remplaçant qui touche le ballon avant que celui-ci ait été touché par un autre joueur, un coup franc indirect est accordé à l'équipe adverse depuis l'endroit où le ballon a été touché par le joueur qui vient de pénétrer sur le terrain, à moins qu'il s'agisse de la surface de réparation du joueur. Dans ce dernier cas, le coup franc indirect accordé à l'équipe adverse doit être exécuté depuis la ligne de la surface de réparation, au point le plus proche de l'endroit où se trouvait le ballon au moment où l'infraction a été commise – en suivant une ligne</i></p>
-------------------------------------	---

	<p><i>imaginaire parallèle à la ligne de touche (tel qu'indiqué dans l'image figurant dans la section 2 de la présente Loi).</i> (...)</p> <p>4 Fautes cumulées Toutes les fautes sanctionnées par un coup franc direct ou par un penalty qui sont mentionnées dans les Lois 3, 4 et 12 sont des fautes cumulées. (...)</p> <p>5 Coups francs directs à partir de la sixième faute cumulée de chaque équipe dans chaque période (...)</p> <p>Procédure</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le ballon doit être immobile et positionné sur le point des 10 m – une partie devant être en contact avec le centre dudit point des 10 m ou à l'aplomb de celui-ci –, ou à l'endroit où l'infraction entraînant le coup franc direct à partir de la sixième faute cumulée a été commise (si elle l'a été dans la zone comprise entre la ligne de but <i>fond</i> et la ligne imaginaire située en dehors de la surface de réparation de l'équipe qui défend, à 10 m de la ligne de but <i>fond</i> et parallèle à celle-ci). <p>(...)</p>
<p>Loi 15 – Rentrée de touche</p>	<p>2 Infractions et sanctions</p> <p>Si, une fois le ballon en jeu, l'exécutant le retouche avant qu'il ait été touché par un autre joueur, un coup franc indirect est accordé ; si le tireur commet une faute de main :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un coup franc direct est accordé ; • un penalty est accordé si l'infraction a été commise dans la surface de réparation du tireur, sauf si celui-ci était le gardien de but, auquel cas un coup franc indirect est accordé. <p><i>Si, une fois le ballon en jeu, l'exécutant quitte le terrain et est remplacé (conformément à la procédure de remplacement) par un remplaçant qui touche le ballon avant que celui-ci ait été touché par un autre joueur, un coup franc indirect est accordé à l'équipe adverse depuis l'endroit où le ballon a été touché par le joueur qui vient de pénétrer sur le terrain, à moins qu'il s'agisse de la surface de réparation du joueur. Dans ce dernier cas, le coup franc indirect accordé à l'équipe adverse doit être exécuté depuis la ligne de la surface de réparation, au point le plus proche de l'endroit où se trouvait le ballon au moment où l'infraction a été commise – en suivant une ligne imaginaire parallèle à la ligne de touche (cf. Loi 13).</i> (...)</p>

Loi 16 – Sortie de but	<p>Lorsque le ballon est touché en dernier par un joueur de l'équipe qui attaque et franchit entièrement la ligne de but <i>fond au sol à terre</i> ou en l'air sans qu'un but ait été marqué, une sortie de but est accordée.</p> <p>(...)</p>
Loi 17 – Corner	<p>Lorsque le ballon est touché en dernier par un joueur de l'équipe qui défend et franchit entièrement la ligne de but <i>fond au sol à terre</i> ou en l'air sans qu'un but ait été marqué, un corner est accordé.</p> <p>1 Procédure</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le ballon doit être positionné dans la surface de coin la plus proche de l'endroit où le ballon a franchi la ligne de but <i>fond</i>. <p>(...)</p>
Protocole de soutien vidéo	<p>1 Principes</p> <p>(...)</p> <p>Si une séance de tirs au but a lieu pour départager le vainqueur du match, chaque équipe dispose d'un appel à la vidéo invalidé supplémentaire. Les appels à la vidéo qui ne sont pas utilisés au cours du match ne sont pas reportés sur la séance de tirs au but.</p> <p><i>Si un temps mort a été accordé, les appels à la vidéo ne peuvent pas être utilisés pour des situations survenues avant le temps mort.</i></p> <p>3 Disposition pratiques</p> <p>(...)</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. De manière générale, les caméras utilisées doivent couvrir l'ensemble du terrain, l'horloge principale, les buts et les deux surfaces de réparation. Cela signifie qu'au moins quatre caméras sont nécessaires : une pour chaque surface de réparation (et la ligne de but), une pour l'horloge principale et une pour le terrain <i>une caméra couvrant l'ensemble du terrain doit être utilisée, et il est recommandé d'utiliser des caméras distinctes pour chaque surface de réparation (y compris une caméra pour chaque ligne de fond, focalisée sur la ligne de but) ainsi que pour l'horloge principale.</i> <p>(...)</p> <p>4 Procédures</p> <p>(...)</p> <p>Décision finale et reprise du jeu</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La décision finale revient à l'arbitre principal et à lui seul. 2. Une fois l'analyse terminée, l'arbitre principal doit effectuer le signal « télévision » et communiquer la décision finale en se tenant devant la table de chronométrage puis, si nécessaire, en faire part aux

	<p>entraîneurs de chaque équipe. <i>Les compétitions peuvent également mettre en place un système permettant à l'arbitre d'expliquer et d'annoncer publiquement la décision finale consécutive à une analyse.</i></p> <p>(...)</p>
<p>Directives pratiques pour les arbitres de futsal</p>	<p>Positionnement</p> <p>2. Positionnement général pendant le match Il est recommandé que l'un des arbitres se tienne à la hauteur de l'avant-dernier joueur de l'équipe qui défend ou derrière celui-ci, voire à la hauteur du ballon ou derrière celui-ci s'il se trouve plus près de la ligne de but <i>fond</i> que l'avant-dernier joueur de l'équipe qui défend.</p> <p>(...)</p> <p>4. But marqué ou non marqué (...) Lorsqu'une équipe évolue avec un gardien volant, le troisième <i>ou quatrième</i> arbitre doit aider les arbitres sur le terrain en se plaçant sur la ligne de but <i>fond</i> de l'équipe dudit gardien volant, afin de mieux contrôler si un but a été marqué ou non.</p> <p>6. Positionnement en retrait de la ligne de fond en cas d'utilisation du soutien vidéo <i>Lorsque le soutien vidéo est utilisé et qu'un arbitre prend position pour vérifier si le ballon entre dans le but, par exemple en cas de penalty, de coup franc direct à partir de la sixième faute cumulée, de corner ou de tirs au but, il doit se placer en retrait de la ligne de fond pour ne pas gêner la ou les caméras de soutien vidéo et, en particulier, pour ne pas obstruer la visibilité sur la ligne de but.</i></p> <p>6. 7. Positionnement dans des situations spécifiques</p> <p>3. Positionnement pour un corner (1) (...) L'autre arbitre se place dans la même moitié de terrain, mais de l'autre côté, à l'intersection de la ligne de touche et de la ligne de but <i>fond</i>. Depuis cette position, cet arbitre surveille le ballon et le comportement des joueurs.</p> <p>5. Positionnement pour un coup franc (1) (...) L'autre arbitre doit se placer à hauteur de l'avant-dernier joueur de l'équipe qui défend ou sur la ligne de but <i>fond</i>, ce qui constituera</p>

toujours une priorité absolue. S'ils ne sont pas placés à hauteur de la ligne de *but fond*, les deux arbitres doivent être prêts à suivre la trajectoire du ballon en longeant la ligne de touche en direction de la surface de coin en cas de frappe directe au but.

9. Positionnement pour un penalty

(...)

Ce dernier doit se placer à l'intersection de la ligne de *but fond* et de la ligne de la surface de réparation afin de vérifier si le ballon pénètre dans le but. Si le gardien de but de l'équipe qui défend commet une infraction au sens de la Loi 14 et le but n'est pas marqué, cet arbitre donnera un coup de sifflet pour signaler que le penalty doit être retiré.

10. Placement *Positionnement* pour un coup franc direct à partir de la sixième faute cumulée depuis le point des 10 m

(...)

Ce dernier doit se placer à l'intersection de la ligne de *but fond* et de la ligne de la surface de réparation afin de vérifier si le ballon pénètre dans le but.

(...)

11. Positionnement pour un coup franc direct à partir de la sixième faute cumulée ailleurs qu'au point des 10 m (1)

(...)

Ce dernier doit se placer à l'intersection de la ligne de *but fond* et de la ligne de la surface de réparation afin de vérifier si le ballon pénètre dans le but.

(...)

17. Positionnement pour une rentrée de touche (5)

(...)

L'autre arbitre se place dans la même moitié de terrain, mais de l'autre côté, à l'intersection de la ligne de touche et de la ligne de *but fond*. Depuis cette position, cet arbitre surveille le ballon et le comportement des joueurs.

18A. Positionnement pour une séance de tirs au but (sans quatrième arbitre)

Lors d'une séance de tirs au but, l'arbitre principal doit se placer sur la ligne de *but fond*, à environ 2 m du but. Sa tâche principale consiste à surveiller si le ballon franchit la ligne de *entre dans le but* et à s'assurer que le gardien se conforme aux exigences de la Loi 14.

	<p>S'il apparaît clairement que le ballon a franchi la ligne de est entré dans le but, l'arbitre principal échangera un regard avec le deuxième arbitre pour confirmer qu'aucune infraction n'a été commise. (...)</p> <p>18B. Positionnement pour une séance de tirs au but (avec quatrième arbitre) Si un quatrième arbitre est désigné, les arbitres se placeront comme suit :</p> <p>L'arbitre principal se place sur la ligne de but fond, à environ 2 m du but. Sa tâche principale consiste à surveiller si le ballon franchit la ligne de entre dans le but et à s'assurer que le gardien se conforme aux exigences de la Loi 14.</p> <p>S'il apparaît clairement que le ballon a franchi la ligne de est entré dans le but, l'arbitre principal échangera un regard avec les deuxième et troisième arbitres pour confirmer qu'aucune infraction n'a été commise. (...)</p> <p>Le troisième arbitre se place sur la ligne de but fond, à environ 2 m du but, du côté opposé à l'arbitre principal. Sa tâche principale consiste à surveiller si le ballon franchit la ligne entre dans le but et à aider l'arbitre principal si cela est nécessaire. (...)</p>
<p>Interprétation et recommandations</p>	<p>Loi 1 – Terrain</p> <p>11 Publicité, logos et emblèmes sur le terrain <i>En cas de présence de publicité, de logos ou d'emblèmes dans le rond central, les arbitres doivent donner des indications visuelles depuis les autres parties de la ligne médiane (par exemple, aux intersections avec les lignes de touche) pour l'interprétation de situations relatives à la règle des quatre secondes ou au fait que le gardien de but touche à nouveau le ballon dans sa propre moitié du terrain après qu'il lui a été délibérément transmis par un coéquipier sans qu'un adversaire l'ait joué ou touché entre-temps.</i></p> <p>Loi 5 – Arbitres (...)</p> <p>Interférences extérieures Les arbitres doivent interrompre le jeu si un spectateur fait retentir un coup de sifflet et s'ils estiment que cela a perturbé le jeu, par exemple lorsqu'un joueur s'est saisi du ballon avec les mains. Si le jeu a été</p>

interrompu, il reprendra par une balle à terre depuis l'endroit où se trouvait le ballon au moment de l'interruption du jeu, à moins qu'il s'agisse de la surface de réparation de l'équipe qui défend et que le joueur à avoir touché le ballon en dernier appartient à l'équipe qui attaque (cf. Loi 8).

(...)

Usage du sifflet

(...)

Si, en cours de jeu, un des arbitres donne un coup de sifflet par erreur, les arbitres devront interrompre le jeu s'ils estiment qu'il y a eu interférence. Si les arbitres interrompent le jeu, celui-ci devra reprendre par une balle à terre depuis l'endroit où se trouvait le ballon au moment de l'interruption du jeu, à moins qu'il s'agisse de la surface de réparation de l'équipe qui défend et que le joueur à avoir touché le ballon en dernier appartient à l'équipe qui attaque (cf. Loi 8).

(...)

Loi 6 – Autres arbitres

4. Tirs au but

(...)

Si un quatrième arbitre est désigné, les arbitres se placeront comme suit :

L'arbitre principal doit se placer sur la ligne de but *fond*, à environ 2 m du but. Sa tâche principale consiste à surveiller si le ballon franchit la ligne de *entre dans le but* et à s'assurer que le gardien reste sur ~~ladite~~ la ligne de but.

S'il apparaît clairement que le ballon a franchi la ligne de *est entré dans le but*, l'arbitre principal échangera un regard avec les deuxième et troisième arbitres pour confirmer qu'aucune infraction n'a été commise.

(...)

Le troisième arbitre doit se placer sur la ligne de but *fond*, à environ 2 m du but, du côté opposé à l'arbitre.

Sa tâche principale consiste à surveiller si le ballon franchit la ligne *entre dans le but* et à aider l'arbitre principal si cela est nécessaire.

(...)

Signal sonore

(...)

Si, en cours de match, le chronométreur fait retentir le signal sonore par erreur, les arbitres devront interrompre le jeu s'ils estiment que le signal a perturbé le déroulement de la rencontre. Si les arbitres interrompent le jeu, celui-ci devra reprendre par une balle à terre à l'endroit où se trouvait

le ballon au moment de l'interruption du jeu, à moins qu'il s'agisse de la surface de réparation de l'équipe qui défend et que le joueur à avoir touché le ballon en dernier appartient à l'équipe qui attaque (cf. Loi 8). Si le signal sonore n'a pas perturbé le jeu, les arbitres devront clairement indiquer que le jeu peut se poursuivre.

(...)

Loi 7 – Durée d'un match

Temps mort

Idéalement, le règlement de la compétition devrait prévoir de faire retentir un signal sonore 10 à 15 secondes avant la fin du temps mort, afin d'avertir les joueurs et les officiels d'équipe de la reprise imminente. Toutefois, les éventuels remplacements ne peuvent avoir lieu qu'à *doivent être effectués qu'après que le coup de sifflet ou le signal sonore indiquant l'issue du temps mort a retenti* et non lorsque le *après que le premier signal sonore a retenti*, conformément à la procédure de remplacement énoncée à la Loi 3. Si un joueur ne regagne pas le terrain ou si un remplaçant pénètre sur le terrain après le coup de sifflet ou le signal sonore sans avoir respecté la procédure de remplacement, il est considéré comme ayant pénétré sur le terrain sans l'autorisation des arbitres et doit être averti.

Loi 8 – Coup d'envoi et reprise du jeu

Coup d'envoi

Les arbitres n'ont pas à solliciter l'attention des gardiens de but ou d'un quelconque autre joueur avant d'ordonner l'exécution du coup d'envoi.

Loi 10 – Issue d'un match (s'applique également à la Loi 13 – Coups francs et à la Loi 14 – Penalty)

La procédure ci-dessous concernant les doubles contacts s'applique dans les situations suivantes :

Penalties et séance de tirs au but

- *Le tireur touche accidentellement le ballon des deux pieds, que ce soit simultanément, ou que le ballon touche coup sur coup un pied / une jambe puis l'autre au moment du tir :*
 - *si le ballon entre dans le but, le penalty ou le tir au but doit être retiré ;*
 - *si le ballon n'entre pas dans le but, un coup franc indirect est accordé (sauf si les arbitres laissent l'avantage car cela profite*

clairement à l'équipe qui défend) ou, en cas de séance de tirs au but, le tir est inscrit comme raté.

- *Le tireur touche délibérément le ballon des deux pieds ou le touche délibérément une seconde fois avant qu'il n'ait été touché par un autre joueur :*
 - *un coup franc indirect est accordé (sauf si les arbitres laissent l'avantage car cela profite clairement à l'équipe qui défend) ou, en cas de séance de tirs au but, le tir est inscrit comme raté.*

Coups francs directs à partir de la sixième faute cumulée

- *Le tireur touche simultanément le ballon des deux pieds (délibérément ou accidentellement) :*
 - *si le ballon entre dans le but, le but est accordé ;*
 - *si le ballon n'entre pas dans le but, le jeu se poursuit.*
- *Le tireur touche accidentellement le ballon coup sur coup avec un pied / une jambe puis l'autre au moment du tir :*
 - *si le ballon entre dans le but, le coup franc direct à partir de la sixième faute cumulée doit être retiré ;*
 - *si le ballon n'entre pas dans le but, un coup franc indirect est accordé (sauf si les arbitres laissent l'avantage car cela profite clairement à l'équipe qui défend).*
- *Le tireur touche délibérément le ballon une seconde fois avant que celui-ci n'ait été touché par un autre joueur :*
 - *un coup franc indirect est accordé (sauf si les arbitres laissent l'avantage car cela profite clairement à l'équipe qui défend).*

Loi 12 – Fautes et incorrections

Main

Si un joueur marque un but après avoir accidentellement touché le ballon avec le bras ou la main, et aucun autre joueur n'a retouché le ballon de manière délibérée par la suite (une déviation n'est pas considérée comme une action de jeu délibérée), un coup franc indirect est accordé à l'équipe adverse. Toutefois :

- si aucun but n'est marqué et la position du bras ou de la main du joueur n'a pas augmenté artificiellement la surface couverte par son corps, le jeu doit se poursuivre ;
- si le ballon sort du terrain en franchissant la ligne de but *fond*, une sortie de but est accordée à l'équipe adverse.

(...)

Sanctions disciplinaires

Dans certaines circonstances, un joueur qui commet une faute de main doit recevoir un avertissement pour comportement antisportif, notamment :

(...)

- lorsqu'il commet cette faute de main délibérément pour tenter d'annihiler une occasion de but manifeste de l'équipe adverse ou l'empêcher de marquer un but alors que son gardien de but n'est pas dans sa surface de réparation, sans pour autant parvenir à ses fins ;
- lorsqu'il joue délibérément le ballon de la main pour l'empêcher d'entrer dans le but alors que celui-ci est défendu par le gardien ;

(...)

Infractions du gardien de but

(...)

Reprise du jeu

- Coup franc indirect

Aucune sanction *mesure* disciplinaire n'est prise. Toutefois, si le gardien empêche délibérément le ballon de se diriger vers son propre but en le touchant du bras ou de la main en dehors de sa surface de réparation, il doit être exclu. Ceci concerne également les cas où le ballon provient d'une passe délibérée (y compris *sauf* sur une rentrée de touche) et où le gardien retouche le ballon après qu'il lui a été délibérément transmis par un coéquipier sans qu'un adversaire l'ait joué ou touché entre-temps.

~~Annihilation d'une~~ Empêcher de marquer un but ou annihiler une occasion de but manifeste

~~Pour déterminer si une action relève d'une annihilation d'une occasion de but manifeste lorsque le gardien qui défend se trouve dans ses buts, les critères suivants doivent être pris en compte :~~

- ~~• a distance entre l'endroit de l'infraction et le but ;~~
- ~~• le sens du jeu ;~~
- ~~• la probabilité de gagner ou de conserver le ballon ;~~
- ~~• le positionnement et le nombre de joueurs de champ actifs de l'équipe qui défend et du gardien ;~~
- ~~• le nombre de joueurs actifs en défense, y compris le gardien de but mais sans compter l'auteur de la faute, ainsi que le nombre de joueurs actifs de l'équipe qui attaque :~~

~~Les critères suivants doivent être pris en compte concernant les joueurs actifs et non actifs pour déterminer si une infraction empêche de marquer un but ou annihile une occasion de but manifeste :~~

	<ul style="list-style-type: none"> • les joueurs qui défendent sont considérés comme actifs s'ils ont la possibilité d'intervenir dans l'action, que ce soit en pressant le porteur du ballon, en lui contestant la possession ou en interceptant une passe ; • les joueurs qui attaquent sont considérés comme actifs s'ils ont la possibilité évidente de participer à l'action. <p>• l'intention de l'auteur de la faute, qui peut jouer le ballon ou en disputer la possession (retenir, tirer, pousser et charger sans possibilité de jouer le ballon ne sont pas considérés comme des tentatives pour jouer le ballon ou en disputer la possession).</p>
Termes du futsal	<p>Balle à terre (dropped ball) Moyen « neutre » de reprendre le jeu ; les arbitres laissent tomber le ballon pour l'un des joueurs de l'équipe qui l'a touché en dernier. Le ballon est alors en jeu dès qu'il touche le sol. <i>Reprise du jeu consécutive à une interruption du jeu de la part des arbitres non liée à une infraction (pour cause de blessure, ballon défectueux, etc.) ; voir Loi 8.</i></p> <p>Défendu (guarded) <i>Lorsque le gardien de but se situe dans sa propre surface de réparation, à l'intérieur d'un triangle imaginaire formé par les poteaux et le ballon. Il s'agit de l'un des critères à prendre en compte pour déterminer si une infraction empêche de marquer un but ou annihile une occasion de but manifeste.</i></p> <p>Faute cumulée (accumulated foul) Faute commise par un joueur, sanctionnée d'un coup franc direct ou d'un penalty ; le total de chaque équipe est cumulé, à partir de zéro, en première période et en deuxième période du match. En cas de prolongation, toutes les fautes cumulées commises en deuxième période continuent de s'accumuler pendant la prolongation.</p> <p>Faute tactique (tactical foul) Une faute tactique intervient lorsqu'un joueur commet délibérément une faute sur un adversaire pour <i>aider son équipe à attaquer (par exemple en empêchant un adversaire d'intervenir défensivement) ou pour empêcher une offensive potentielle ou une contre-attaque de se développer contre sa propre équipe, par exemple lorsque l'adversaire dispose de temps et d'espace pour attaquer le but.</i></p> <p>Terrain (pitch) Surface de jeu délimitée par les lignes de touche et les lignes de but <i>fond</i> (et la base des filets des buts le cas échéant).</p>